

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ils complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du groupe. Deux cabinets, Ernst&Young et autres ainsi que le Cabinet Mazars, composés de commissaires titulaires et suppléants (Pascal Macioce et Philippe Bouillet) assurent le contrôle de PSB Industries. Ils ont été nommés en 2004 jusqu'en 2010 (assemblée générale de 2010 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009).

Concernant **l'audit** le cabinet Ernst&Young a perçu les rémunérations suivantes (en euros) réparties en deux types de travaux :

### - commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
<b>2008</b>			
Montant HT	84 400	51 400	135 800
en %	62%	38%	100%

<b>2007</b>			
Montant HT	56 000	53 100	109 100
en %	51%	49%	100%

### - autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
<b>2008</b>			
Montant HT	-	-	-
en %	-	-	-
<b>2007</b>			
Montant HT	-	-	-
en %	-	-	-

Pour **les autres prestations** rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement, le cabinet Ernst&Young n'a pas perçu de rémunérations pour 2008.

Concernant **l'audit** le cabinet Mazars a perçu les rémunérations suivantes réparties en deux types de travaux :

### - commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
<b>2008</b>			
Montant HT	36 000	146 700	182 700
en %	19%	76%	95%

<b>2007</b>			
Montant HT	33 500	141 200	174 700
en %	18%	76%	94%

### - autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes

	Emetteur	Filiales intégrées globalement	Total
<b>2008</b>			
Montant HT	3 000	-	3 000
en %	1%	-	1%
<b>2007</b>			
Montant HT	2 600	-	2 600
en %	1%	-	1%

Pour **les autres prestations** rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement, le cabinet Mazars a perçu uniquement 9 000 euros HT soit 5% pour les prestations à titre fiscal pour 2007 et 7 500 euros HT soit 4% en 2008.